

2008/8701 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50 000 € A L'ASSOCIATION «COLLECTIF L'ORIGINAL » POUR L'ORGANISATION DE LA 5E EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE HIP HOP DU 3 AU 13 AVRIL 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Collectif l'Original » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de festival international de culture hip hop.

L'Association créée début 2004 regroupe les principaux acteurs de la scène hip hop régionale. A l'occasion du 20^e anniversaire de la culture hip hop en 2004, le Collectif a organisé un festival autour des principales disciplines artistiques du hip hop que sont le rap, le deejaying et la street dance.

Le collectif propose d'organiser la 5^e édition du festival hip hop du 3 au 13 avril 2008, dans différents lieux tels que le Transbordeur, le Ninkasi Kao, le Musée d'Art Contemporain, le cinéma Comédia, ou le Théâtre de la Croix-Rousse.

Pour la troisième année consécutive un concours d'affiches a lieu en amont du festival auquel 242 artistes ont participé contre 186 en 2006 et 96 en 2005. 25 affiches ont été sélectionnées pour être présentées au public lors de « l'Original s'affiche Tour », exposition itinérante du 25 octobre au 14 décembre 2007. Le Collectif souhaite investir à cette occasion des lieux très différents tels que MJC, salle de spectacle, centre culturel, bar, collège... dans Lyon, son agglomération, la région Rhône-Alpes et plusieurs villes de France. Le public aura ainsi la possibilité de participer au choix de l'affiche de la 5^e édition du festival l'Original.

Le Festival 2008 proposera comme les années précédentes des spectacles où toutes les disciplines du hip hop seront représentées (graff, danse, dj, rap, beatbox) et ouvrira la programmation à d'autres courants musicaux comme la soul, le funk, le reggae et le slam. L'édition 2008 comprendra des concerts, des spectacles de danse, des séances cinéma, des expositions, des apéro-mix, du slam, du freestyle...

La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet afin de :

- rendre visible le travail des associations locales issues de ce courant artistique, particulièrement dynamique à Lyon ;
- offrir un spectacle de qualité autour des principales disciplines artistiques du hip hop que sont le rap, le graffiti, le deejaying et la street dance ;

- sensibiliser le public lyonnais aux cultures urbaines par le biais notamment de l'exposition itinérante d'affiches présente dans de nombreuses structures en amont du festival.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 175 500 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Collectif l'Original » sur le plan culturel, je vous propose de lui allouer une subvention de 50 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 4^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Une subvention de 50 000 € est allouée à l'Association «Collectif l'Original » pour l'organisation de la 5^e édition du festival international de hip hop du 3 au 13 avril 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Collectif l'Original » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération SUBAUT, ligne de crédit n° 143, imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

P. BONNIEL-CHALIER